



Aliaxis  
Société Anonyme  
**Avenue Arnaud Fraiteur 15-23**  
**1050 Bruxelles**

Numéro d'Entreprise 0860.005.067 (RPM Bruxelles)  
(la "Société")

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 7 MAI 2025**

Les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront au Crowne Plaza Brussels Airport, situé Leonardo Da Vincilaan 4, à 1831 Diegem, Belgique, le mercredi 7 mai 2025 à 11.00 heures, pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Proposition de procéder aux votes de manière électronique
2. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapports du Commissaire
3. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2024
4. Affectation bénéficiaire
5. Décharge aux administrateurs
6. Décharge au Commissaire
7. Election d'administrateurs
8. Délégation de pouvoirs
9. Divers

Après avoir traité l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'assemblée sera brièvement interrompue avant de poursuivre avec l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

1. Proposition de procéder aux votes de manière électronique
2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire et en conséquence du second alinéa de l'article 24 des statuts
3. Introduction du vote de manière électronique et en conséquence modification du premier alinéa de l'article 30 des statuts

Les propositions de décisions pour l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire sont les suivantes :

#### **1. Propositions de décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée est invitée à délibérer et à voter sur les propositions de décisions suivantes :

##### **1.1. Proposition de procéder aux votes de manière électronique**

###### *Proposition*

Conformément à l'article 30 §1 des statuts, l'Assemblée décide de procéder aux votes de manière électronique lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

1.2. Approbation des comptes annuels consolidés et non-consolidés 2024

*Proposition*

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés et non-consolidés au 31 décembre 2024 présentés par le Conseil d'Administration.

1.3. Affectation bénéficiaire

*Proposition*

L'Assemblée approuve l'affectation du résultat telle que proposée par le Conseil d'Administration et notamment la distribution d'un dividende brut de **0,9460** EURO par action, soit un dividende net de **0,6622** EURO par action en tenant compte d'un précompte mobilier belge de 30%.

Le dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

1.4. Décharge aux administrateurs

*Proposition*

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice 2024.

1.5. Décharge au Commissaire

*Proposition*

L'Assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice 2024.

1.6. Election d'administrateurs

1.6.1. *Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Myriam Beatove Moreale*

*Proposition*

Le mandat d'administrateur de Madame Myriam Beatove Moreale vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2025. Elle se représente aux suffrages de l'Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

1.6.2. *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Peter de Wit*

*Proposition*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Peter de Wit vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2025. Il se représente aux suffrages de l'Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

1.6.3. *Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thomas del Marmol*

*Proposition*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Thomas del Marmol vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2025. Il se représente aux suffrages de l'Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

1.6.4. *Ratification de la cooptation et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jan Suykens*

*Proposition*

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jan Suykens en tant qu'administrateur de la Société intervenue lors du Conseil d'Administration du 5 janvier 2025 (avec effet au 6 janvier 2025).

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jan Suykens vient à échéance lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2025. Il se représente aux suffrages de l'Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

1.6.5. *Ratification de la cooptation du mandat d'administrateur de Reinette Impact BV*

*Proposition*

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Reinette Impact BV, représentée par son représentant permanent M. Pierre-Alexandre Péters, en tant qu'administrateur de la Société intervenue lors du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 et décide de nommer Reinette Impact BV de façon définitive jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

1.6.6. *Nomination de Monsieur Abhijit Bhattacharya en qualité d'administrateur*

*Proposition*

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Abhijit Bhattacharya comme administrateur de la Société pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

1.6.7. *Nomination de Toguémi SRL en qualité d'administrateur*

*Proposition*

L'Assemblée Générale décide de nommer Toguémi SRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Francis Blake, comme administrateur de la Société pour une durée de deux ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

1.7. Délégation de pouvoirs

*Proposition*

L'Assemblée décide de donner pouvoir à Monsieur Manuel Monard, Monsieur Vincent Leroy, Monsieur Johan Buelens, Madame Catherine Willemyns et Monsieur Arnold Lantonnois, chacun pouvant agir individuellement, et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir les éventuelles formalités relatives aux décisions qui précèdent.

1.8. Divers

## **2. Propositions de décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est invitée à délibérer et à voter sur les propositions de décisions suivantes :

### 2.1. Proposition de procéder aux votes de manière électronique

*Proposition*

Conformément à l'article 30 § 1 des statuts, l'Assemblée décide de procéder aux votes de manière électronique pour exprimer ses votes lors de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

### 2.2. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire et en conséquence du second alinéa de l'article 24 des statuts

*Proposition*

L'Assemblée décide de fixer désormais la date de l'assemblée générale ordinaire au premier lundi du mois de mai à 13:30 heures et de modifier en conséquence l'article 24 alinéa 2 des statuts comme suit :

*L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le premier lundi du mois de mai, à 13:30 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant.*

### 2.3. Introduction du vote de manière électronique et par conséquence modification du premier alinéa de l'article 30 des statuts

*Proposition*

L'assemblée décide d'introduire dans les statuts de la Société la possibilité de voter de manière électronique et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 30 des statuts comme suit :

*Sans préjudice des alinéas suivants, chacune des actions sur lesquelles les versements régulièrement appelés et exigibles ont été opérés donne droit à une voix. Les votes en séance se font, sur proposition du conseil, de manière électronique ou à main levée, à la majorité des voix.*

## **3. Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire (les « Assemblées »)**

3.1. La convocation est communiquée par courrier électronique aux propriétaires d'actions nominatives qui ont communiqué leur adresse e-mail à la Société, ou, à défaut, par courrier. La convocation est en outre publiée au Moniteur belge, dans l'Echo et dans De Tijd et sur le site internet de la Société ([www.aliaxis.com](http://www.aliaxis.com)).

3.2. Le formulaire type de procuration à utiliser et les autres documents devant être mis à disposition des actionnaires sont joints à la convocation envoyée aux propriétaires d'actions nominatives. Ils sont aussi disponibles au siège de la Société, sur le site internet de la Société ([www.aliaxis.com](http://www.aliaxis.com)), ou sur demande adressée par e-mail à l'adresse suivante : [assemblee@aliaxis.com](mailto:assemblee@aliaxis.com).

3.3. Conformément à l'article 26 des statuts de la Société, pour être admis aux Assemblées ou s'y faire représenter :

- **les propriétaires d'actions dématérialisées** doivent produire ou faire parvenir à la Société (ou aux sièges ou agences de BNP Paribas Fortis SA, Belfius Banque SA, ou

Banque Degroof Petercam SA) le 30 avril 2025 au plus tard une attestation constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date des Assemblées ;

- **les propriétaires d'actions nominatives** doivent aviser la Société le 30 avril 2025 au plus tard de leur intention d'assister aux Assemblées ou de s'y faire représenter et du nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

3.4. En cas de **vote par procuration**, les actionnaires sont priés d'utiliser le formulaire type de procuration. Les formulaires de procuration dûment complétés et signés devront parvenir le 30 avril 2025 au plus tard à la Société.

**Si les actionnaires veulent poser des questions écrites** aux administrateurs ou au Commissaire sur leurs rapports ou un sujet mis à l'ordre du jour, celles-ci doivent parvenir le 30 avril 2025 au plus tard à la Société.

Il sera répondu aux questions lors des Assemblées dans la mesure où :

- la question se rapporte à un sujet mis à l'ordre du jour ;
- la communication de données ou de faits en réponse aux questions ne porte pas préjudice à la Société ou aux engagements de confidentialité souscrits par la Société, ses administrateurs ou son commissaire ; et
- l'actionnaire posant la question a accompli les formalités de participation reprises au point 3.3 ci-dessus.

Une question orale posée lors des Assemblées recevra une réponse dans les mêmes conditions.

3.5. Les actionnaires sont priés de confirmer leur présence (conformément au point 3.3. ci-dessus), d'envoyer leurs procurations (conformément au point 3.4. ci-dessus) et questions écrites (conformément au point 3.4. ci-dessus) au plus tard le 30 avril 2025 à la Société, à l'attention de Monsieur Manuel Monard, Secrétaire Général, de préférence par e-mail à l'adresse électronique [assemblee@alixis.com](mailto:assemblee@alixis.com), ou par courrier à l'adresse du siège.

La Société se réserve le droit de ne pas tenir compte des formulaires, procurations et questions qui ne respecteraient pas les formalités prévues dans la présente convocation. Afin de faciliter le système de vote électronique proposé cette année (voir le point 4. ci-dessous), il sera primordial de respecter les formalités prévues dans la présente convocation, notamment afin de confirmer votre présence le jour des Assemblées et de garantir votre bon accès aux Assemblées.

3.6. Au cas où le quorum nécessaire à l'Assemblée Générale Extraordinaire ne serait pas réuni le 7 mai 2025, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée avec le même ordre du jour le 28 mai 2025 à 11 heures, au même endroit que la première assemblée, à moins, le cas échéant, qu'il en soit décidé autrement par le conseil d'administration. Cette seconde assemblée délibèrera valablement quel que soit le quorum de présence réuni. Les procurations conférées pour la première assemblée resteront valables pour la seconde.

#### **4. Mode de prise de décisions à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, il sera proposé d'utiliser un boîtier de vote électronique pour exprimer vos votes. Les actionnaires et/ou leurs représentants sont invités à se munir d'une pièce d'identité valide et à s'inscrire à partir de 10h15 (heure belge).

Nous vous prions de croire en nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration